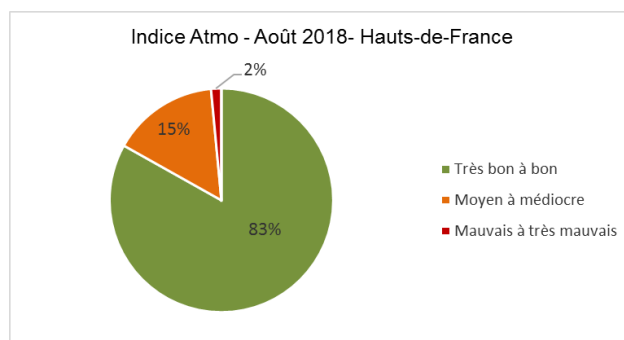


## » Août 2018

### Indices de la qualité de l'air

En août, la qualité de l'air de la région Hauts-de-France s'est améliorée par rapport au mois de juillet : 83% des indices ont été bons à très bons. 15% des indices ont été moyens à médiocres et 4% d'indice mauvais à très mauvais ont été observés sur la région. En comparaison avec août 2017, la qualité de l'air s'est quelque peu améliorée (79% d'indices bon à très bon en 2017)



66

L'indice Atmo est un indicateur journalier de la qualité de l'air, défini sur une échelle de 1 à 10 ; plus l'indice est élevé, plus la qualité de l'air est mauvaise.

### Concentrations maximales de polluants dans l'air

	Maximum (µg/m <sup>3</sup> )	Station / influence	Date - heure	Valeur réglementaire
Dioxyde de soufre	<b>271,8</b>	Grande-Synthe / industrielle	<b>02/08 13h</b>	Valeur limite : 350 µg/m <sup>3</sup> en moyenne horaire à ne pas dépasser plus de 24 heures par an
Dioxyde d'azote	<b>137,2</b>	Lille Leeds / trafic	<b>06/08 02h</b>	Valeur limite : 200 µg/m <sup>3</sup> en moyenne horaire à ne pas dépasser plus de 18 heures par an
Ozone	<b>205,3</b>	Douai Theuriet / fond**	<b>30/03 23h</b>	Objectif à long terme : 120 µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 8 heures glissantes
Particules PM10	<b>55</b>	Grande-Synthe / industrielle	<b>03/08</b>	Valeur limite : 50 µg/m <sup>3</sup> en moyenne journalière à ne pas dépasser plus de 35 jours par an
Particules PM2.5	<b>20,9</b>	Roubaix Serres / trafic	<b>29/08</b>	Recommandation de l'OMS : 25 µg/m <sup>3</sup> en moyenne journalière

\*µg/m<sup>3</sup> : microgramme (1.10<sup>-6</sup> g) par mètre cube

\*\*fond : pollution ambiante, qui n'est pas sous l'influence d'une source d'émission particulière

Les données validées présentées sont susceptibles d'être modifiées lors d'une validation trimestrielle. Ces données restent la propriété d'Atmo Hauts-de-France et peuvent être diffusées à d'autres destinataires (art L.122-1 et L.122-2 du code de la propriété intellectuelle). Toute utilisation partielle ou totale de ce document doit faire l'objet d'une demande préalable auprès d'Atmo Hauts-de-France et doit mentionner, dans tous les cas, « source : Atmo Hauts-de-France ».





### Episodes de pollution de l'air

vendredi 03/08







constat  
ozone (O<sub>3</sub>)

Polluants concernés :

-  ozone (O<sub>3</sub>)
-  particules en suspension PM10 de diamètre inférieur à 10 micromètres (10 µm)
-  dioxyde d'azote
-  dioxyde de soufre

Niveau :

-  pas d'épisode de pollution
-  information et recommandation
-  alerte sur persistance
-  alerte

Légende carte :



**L'ensemble de la région Hauts-de-France a connu un épisode de pollution de l'air à l'ozone le 03 août (niveau d'information et de recommandation).**

Cet épisode, dans la continuité de celui de fin juillet, s'est déroulé alors que la région enregistrait une période de fortes températures. Les températures élevées, l'absence de vent et le fort ensoleillement ont favorisé la formation de l'ozone et l'accumulation des polluants.

Un épisode de pollution est caractérisé comme tel dès lors qu'un niveau est susceptible d'être dépassé pour le jour même ou le lendemain. Les quatre polluants soumis à cette réglementation sont : les particules en suspension PM10, l'ozone, le dioxyde d'azote et le dioxyde de soufre.

La procédure nationale définit deux niveaux réglementaires en concentration dans l'air à ne pas dépasser, pour chacun des polluants :

- 1<sup>er</sup> seuil : information et recommandation,
- 2<sup>ème</sup> seuil : alerte (plus haut niveau du dispositif)

[En savoir plus](#)

## Indices pollens

**En août, la région a enregistré un risque allergique aux pollens moyen (indice 3) dû aux pollens de graminées, puis faible (2) et très faible en raison des pollens d'orties. La fin de la saison pollinique approche et les risques d'allergies deviennent plus faibles.**

Atmo Hauts-de-France a repris le 14 février ses prélèvements de pollens atmosphériques grâce au capteur situé à Boves (80).



Le risque allergique au pollen correspond à l'exposition aux pollens. Il prend en compte :

- le nombre de grains de pollens dans l'air,
- le potentiel allergisant des plantes.

Le risque allergique est défini sur une échelle de 0 (nul) à 5 (très élevé).

[En savoir plus](#)